

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UA REITERE SA DISPONIBILITE A AIDER L'EGYPTE A BATIR UN CONSENSUS SUR LES DEFIS AUXQUELS ELLE EST CONFRONTEE ET SUR LE RETABLISSEMENT RAPIDE DE L'ORDRE CONSTITUTIONNEL

Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA se réunit demain

Addis Abéba, le 4 juillet 2013: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, continue de suivre de près l'évolution de la situation en Egypte, qui a vu, la nuit dernière, le renversement, par l'armée, du Président élu Mohammed Morsi, ainsi que la désignation et la prestation de serment d'un chef de l'État intérimaire.

La Présidente de la Commission rappelle que l'UA a pleinement soutenu les aspirations du peuple égyptien telles qu'exprimées lors de la Révolution de février 2011. Elle réaffirme qu'il est de la responsabilité de tous les dirigeants égyptiens d'œuvrer à la réalisation de ces aspirations légitimes. Dans le même temps, la Présidente de la Commission est profondément préoccupée par les événements qui se déroulent présentement en Egypte. Tout en reconnaissant les énormes défis auxquels le peuple égyptien a été confronté au cours de l'année écoulée et la frustration croissante d'un grand nombre de ses composantes quant à la gestion du pays, marquée par des difficultés économiques cumulées, une insécurité croissante et généralisée, une polarisation politique et sociale, ainsi que par l'absence d'un consensus sur la voie à suivre, la Présidente de la Commission constate que la destitution du Président Mohammed Morsi contrevient aux dispositions de la Constitution égyptienne et tombe sous le coup de la doctrine de l'UA sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

La Commission fera un point de situation lors d'une réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) qui se tiendra demain, 5 juillet 2013, et au cours de laquelle le CPS délibérera sur la situation en Egypte et prendra les décisions qui s'imposent sur la base des instruments pertinents de l'UA, y compris la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, la Décision d'Alger et la Déclaration de Lomé.

Dans l'intervalle, la Présidente de la Commission réitère son appel à toutes les parties prenantes égyptiennes pour qu'elles fassent leur l'esprit de dialogue et de tolérance mutuelle, et s'abstiennent d'actes de violence, de revanche et de châtements, afin de trouver une solution consensuelle à la crise actuelle et de consolider les gains enregistrés dans le processus démocratique en cours dans leur pays. La Présidente de la Commission envisage de dépêcher une équipe d'éminentes personnalités en Egypte pour interagir avec les autorités au pouvoir et les autres acteurs égyptiens, dans le contexte d'une transition qui doit conduire à un retour rapide à l'ordre constitutionnel.